



MAIRIE de COUME

37 bis, rue Principale
57220 COUME
Tél./Fax 03 87 35 92 67
Mail : mairie.coume@wanadoo.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 8 juillet 2021

Etaient présents : Tous les conseillers

La séance est ouverte à 18 heures par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME qui a remercié les conseillers pour leur présence. L'ordre du jour de la séance portait sur l'examen des points suivants :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 avril 2021.

Le procès-verbal du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) CARTE COMMUNALE ET PROJETS D'AMENAGEMENT

- ***Actualité procédure de révision de la carte communale***

L'enquête publique est terminée. Lors de l'enquête, plusieurs demandes de modifications ont été formulées par des propriétaires. Après avis de la commission communale et sur proposition de la CCHPB, les demandes portant sur l'insertion de terrains pour une surface de 27 ares dans le prolongement de la rue du Petit Pont ont obtenu un avis favorable.

- ***Fixation de la Taxe d'aménagement***

La taxe d'aménagement est due par tous les bénéficiaires d'un permis de construire ou d'aménager. Cette taxe permet de faire contribuer les propriétaires, promoteurs ou constructeurs à l'effort d'équipement du village. Actuellement le taux communal est de 1.7% avec exonération de 40% de leur surface (voir délibération du 31/10/2014). La modification de la carte communale et du PLUI nécessitera la réalisation de travaux d'aménagement. Il paraît judicieux d'actualiser le taux de la taxe d'aménagement dans les zones concernées par la carte communale et le PLUI. Le Maire souhaite approfondir le sujet qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CM.

Etudes lotissement

La commune envisage d'implanter un lotissement sur le site Eisenbrunnen à Coume. Dans le cadre de ce projet d'aménagement du lotissement communal, la Commune a mandaté le bureau d'études GEREEA représenté par Mr Decloux pour réaliser un rapport de l'étude phase 1 détermination de zone humide. Les conclusions du rapport indiquent que le site envisagé pour l'implantation du lotissement n'est pas considéré comme une zone humide. Le bureau d'étude GEREEA va passer à la deuxième phase, une étude qui doit déterminer le périmètre du bassin versant.

La commune est également en recherche du nom du projet du lotissement, plusieurs propositions ont été soumises :

-rue de la Fontaine, rue de la Source...

Le Maire souhaite que les personnes résidant la commune et qui seraient intéressées par une parcelle se mettent en contact avec la mairie.

- ***Réflexion logements seniors***

Le Maire fait part au CM des échanges avec Moselis portant sur la création de logements seniors de type T2 (55m²) et T3 (61m²) dans le périmètre du futur lotissement. Le comité d'engagement de Moselis proposerait la construction de 6 logements sous réserve que la commune mette à disposition le terrain et la viabilité pour une surface approximative de 16 ares (coût estimé : 200 000euros). Le CM décide de ne pas donner suite à ce projet dans l'immédiat.

2) RESTRUCTURATION MAIRIE

Le Maire propose de faire appel au bureau d'étude Gilbert JOST de STRASBOURG pour la constitution du dossier d'aide régionale Climaxion. Le maire explique au CM que cette mission concerne uniquement le bâtiment existant chauffé et rénové. Elle correspond à la rédaction d'un mémoire technique demandé par le dispositif CLIMAXION et la réalisation avant la validation du DCE, d'un rapport de conformité des offres des entreprises et la note de l'état des réglages. Le CM confirme le choix du bureau d'étude Gilbert JOST pour cette mission pour un montant de 2 000 € HT soit 2 400€ TTC. Les tests d'étanchéité à l'air ne sont pas pris en compte par le bureau d'étude Gilbert JOST, le CM autorise donc le Maire à recruter un autre bureau d'étude pour ces tests.

Points financiers

Au stade de l'avant-projet détaillé, le coût de l'opération est estimé à 640 000€ HT. Les demandes de subventions en cours portent sur 359 267€ (Etat et Département). Deux demandes complémentaires seront déposées auprès de la Région.

3) DECISIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

- ***Subvention école primaire***

La Directrice de l'école élémentaire a adressé à la mairie une demande de subvention portant sur la sortie au Musée Clément Kieffer de VARIZE. Le CM donne son accord pour la prise en charge d'une participation de 146 euros représentant le coût du transport en bus des élèves.

- **Adhésion à l'application Actes pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité**

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société JVS-MAIRISTEM a été retenue pour être le tiers de télétransmission. Le CM, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Le CM donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services IxChange2 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise la signature de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle.

- **Contrat de vente passé pour l'acquisition d'un copieur CANON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le photocopieur de l'école présente de sérieux signes de vieillissement. FAC-SIMILE a été sollicité pour une proposition en location. Le Maire présente au CM le devis avec le nouveau matériel proposé et demande de se prononcer sur ce dossier. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, considérant que les conditions de location sont intéressantes, décide à l'unanimité de conclure un nouveau contrat de location avec FAC-SIMILE aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : 20 trimestres
- Location matériel au trimestre : coût 213 € HT
- Livraison et installation : coût 150€ HT
- Contrat de services : tarifs copie : 0,060HT/page pour le noir et 0,0060 HT/page pour la couleur

Le CM autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

- **Prochaines acquisitions**

Le maire informe le CM qu'il prévoit le remplacement de l'auto laveuse et d'un frigo de la salle des fêtes.

4) DIVERS

- **Bilan et répartition de la subvention Moselle Déracinée**

Dans le cadre de l'opération Moselle Déracinée, la commune de Coume a perçu une subvention de 1161€ de la part du Département de la Moselle. Elle doit verser à la commune de Teterchen la somme de 596,38€ au titre des dépenses engagées par cette dernière. Elle doit facturer à la commune de Gomelange la somme de 34,89€ et à la commune de Varsberg la somme de 69,79€ au titre des dépenses engagées pour leur compte. Le CM autorise le Maire à émettre les titres et mandats correspondants.

- **Ecole et périscolaire**

Le Maire fait un point sur la situation des effectifs des écoles pour la prochaine rentrée scolaire, l'école maternelle comptera 17 élèves et l'école primaire 33. Le Maire informe le CM qu'une réunion avec la commission ad'hoc aura lieu pour faire le point sur les problèmes rencontrés au périscolaire au cours des dernières semaines et réfléchir à une nouvelle organisation pour la rentrée.

- **Motion de soutien Hôpital de Boulay**

Le CM est préoccupé par la menace de fermeture du service de radiologie de l'hôpital de Boulay, le CM s'oppose à ce projet. Le CM approuve la motion de soutien à l'égard de l'hôpital de Boulay.

- **Motion de soutien à la fédération nationale des communes forestières**

Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, le CM approuve la motion de soutien à l'égard de la fédération nationale des communes forestières.

- **Renouvellement certification PEFC**

Le Maire expose au CM la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC pour une nouvelle période de 5 ans afin d'apporter aux produits issus de la gestion de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Le CM donne son accord pour le renouvellement de la certification PEFC et accepter d'adhérer aux divers principes qui découlent de cette certification. Le CM autorise la prise en charge des frais financiers liés à la certification PEFC.

- **Projet de modification des circonscriptions territoriales à la demande directoire de l'Eglise protestante**

Le Maire informe le CM que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Ausbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartwiller, actuellement rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom à l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Alsace Bossue – Moselle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartwiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle.

- **Diverses infos CCHPB**

Fibre : Le maire informe le CM que le projet de déploiement de la fibre touche à sa fin pour la plaque de Valmunster et Boulay. La commune de Coume compte 135 abonnés fibre. Le taux de pénétration global est supérieur à 50%.

PLUI – PADD- PCAET : en cours -> 2024/2025

PTRTE (Projet territorial de relance et de transition écologique)

Projet pour Coume :

- 2021 reboisements
- 2021/2022 Restructuration de la mairie et de l'atelier municipal
- 2022/2023 Lotissement, logements seniors
- 2024/2025 Parking et équipements sportifs ou de loisirs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Jean-Michel BRUN,

Le Maire

